

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit, le 4 juin, à 20h, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mr POLLEFOORT.

Présents : Mmes Lemée, Yvon, M. Bellanger Briffaut, Choplin, Guitton, Leffray, Pollefoort, Poulain.

Absent(e)s excusé(e)s : Mmes D'Agostini, Stéfanello, Tolmont, Marianne M. Béatrix, Tabellout.

Secrétaire de séance : Mr Leffray.

Le procès-verbal du 23 avril est approuvé.

ATELIER COMMUNAL

A plusieurs reprises, le conseil municipal a évoqué le projet de déplacer l'atelier communal. Depuis, les travaux d'agrandissement des locaux scolaires, renforce la nécessité de le déplacer.

Le terrain situé sur la route d'Etival – section D n°587 est en vente. Cet emplacement serait intéressant pour y installer l'atelier.

Après échange avec le propriétaire, Monsieur Pollefoort propose au conseil de l'acquérir le terrain mis en vente pour 62 500 € (1665m²).

Monsieur le maire propose de le financer en vendant une partie de ce terrain constructible (environ 800 m²) et en vendant la parcelle D448 à un lotisseur. Il explique avoir rencontré un lotisseur qui serait intéressé par ce terrain.

Délibération : Après délibération, le conseil municipal décide d'acheter le bien pour la valeur de 62500 € et charge le maire des démarches y afférentes. (8 vote pour, 1 vote contre)

Le conseil accepte la proposition de financement faite par Monsieur Pollefoort.

TRANSFERT DE BIENS AU SIVOM

M Le Maire expose que lors de la dissolution de la Communauté de Commune du Bocage Cénomans (CCBC), les biens matériels et mobiliers de son budget principal ont été redistribués en cinq parts pour chaque commune membre : Chaufour Notre Dame, Fay, Pruillé le Chétif, Saint Georges du Bois et Trangé.

Cette répartition s'est faite selon le tableau détaillé en annexe 9 de l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2017.

Or certains de ces biens matériels et mobiliers inscrits aux comptes 2183, 2184, 2188 et 2313 de l'actif 2016 de la CCBC, doivent revenir au SIVOM du Bocage Cénomans, puisqu'ils s'inscrivent dans les compétences reprises par celui-ci.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Décide que la commune met à disposition du SIVOM du Bocage Cénomans les biens matériels et mobiliers inscrits aux comptes 2183, 2184, 2188 et 2313 de l'actif 2016 du budget principal de l'ex CCBC, excepté les biens ci-dessous, que la commune conserve à son actif :

c/2183 « informatisation des écoles » pour une valeur brute de 12354,20 euros

c/2188 « panneaux signalisation » pour une valeur brute de 7957,75 euros

c/2188 « lames de déneigement » pour une valeur brute de 3501,89 euros

c/2188 « épandeurs à sel » pour une valeur brute de 2726,88 euros

c/2188 « kit caoutchouc » pour une valeur brute de 504 euros

c/2184 « panneaux de signalisation » pour une valeur brute de 749,71 euros

- Donne tout pouvoir à M Le Maire pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

RENTREE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2018 (INFORMATION)

A la rentrée de septembre, l'école passe à 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) avec les horaires suivants (8h45/12h et 13h30/16h15).

Les horaires de la garderie seront 7h40 /8h35 et 16h15/18h15. L'emploi du temps du personnel va être modifié.

QUESTIONS DIVERSES

Fermeture du secrétariat le samedi matin

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'arrêt des instructions des cartes d'identité, des certificats d'immatriculation... , le secrétariat n'a plus lieu d'être ouvert le samedi matin. Toutefois, il reste la possibilité de rencontrer les élus sur rendez-vous.

Il restera ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Achat d'un nouveau poste informatique

Jean-Pierre GUITTON informe le conseil municipal qu'un achat d'un nouveau poste informatique a été fait pour remplacer celui existant devenu obsolète.

Entretien des chemins ruraux et voies communales

Décidé en commun avec Pruillé, St Georges et Fay), l'entreprise Leveillé est intervenue pour le fauchage des bernes non pris en compte par Le Mans Métropole.

Pour ce qui concerne une intervention à l'automne -plus importante-, Monsieur Leboucher, Maire de Chaufour va organiser une consultation pour le compte des ex 5 communes du Bocage Cenomans.

Sortie scolaire classe maternelle

Mr Pollefoort demande au conseil municipal de modifier la délibération du 4 décembre 2017 attribuant une aide de 361 € à l'USEP pour financer une sortie scolaire au zoo aux élèves de la maternelle. L'USEP demande que cette aide soit versée à l'APEF qui est en charge de régler l'ensemble de la sortie (transport + entrées).

Le conseil municipal accepte la demande et charge de modifier la délibération dans ce sens.

Travaux de l'école

Mr Pollefoort fait part au conseil qu'il a demandé à l'architecte, Monsieur Couellier, en charge du suivi des travaux de l'école, d'ajouter une ouverture dans les sanitaires (qui n'avait pas été prévu au départ). Un devis a été demandé dans ce sens.

Le conseil municipal approuve cette demande.

La séance est levée à 21h50.